



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Récépissé de dépôt d'un formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé un formulaire de demande d'examen au cas par cas de la nécessité de réaliser une étude d'impact de votre projet.

Le délai d'instruction de votre dossier est de TRENTE CINQ JOURS. Ce délai court à compter de la complétude de votre dossier, soit QUINZE JOURS à compter de la réception du formulaire, SAUF SI l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement vous demande dans ce délai de :

- de remplir la ou les cases du formulaire qui ne l'auraient pas été ;
- de transmettre la ou les annexes obligatoires manquantes.

A l'expiration du délai de TRENTE CINQ JOURS courant à compter de la complétude du formulaire, l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement doit rendre une décision vous informant de la nécessité ou non de réaliser une étude d'impact.

Si aucune décision n'était rendue à l'issue de ce délai, cette absence de réponse vaudrait obligation pour vous de réaliser une étude d'impact.

Cette décision, ou une mention de l'absence de décision, est mise en ligne sur son site internet. Elle figure dans le dossier d'enquête publique ou de procédure de mise à disposition du public.

(à remplir par l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement)

Cachet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement :

Le projet ayant fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas n° P082.12.P00.11 a été déposé auprès de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement le 19/06/2012

Pour le directeur de la DREAL et par
délégation
Le chef du service CÉPÉ

Gilles PIROUX

Délais et voies de recours

La décision d'examen au cas par cas peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

En cas de décision implicite valant obligation de réaliser une étude d'impact, le destinataire de la décision doit, à peine d'irrecevabilité du recours contentieux, former un recours administratif préalable auprès de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement qui a pris la décision.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*01

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en
matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Création d'un parc relais à Mermoz Pinel - Commune de Bron

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

SYTRAL :

Dénomination ou raison sociale

Syndicat Mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

Bernard RIVALTA - Président

RCS / SIRET

1 2 5 6 11 9 0 0 11 9 1 9 4 11 0 0 0 1 1 1

Forme juridique Syndicat mixte :

Autorité organisatrice des transports collectifs de l'agglomération lyonnaise

Joignez à votre demande le document CERFA n° 14734*01

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
40° Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	Lorsqu'ils sont susceptibles d'accueillir plus de 100 unités dans une commune non dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un plan local d'urbanisme ou d'un plan d'occupation des sols ou d'un document en tenant lieu ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale. <i>Projet consistant à créer 450 places de stationnement en parc relais dans le quartier Mermoz Pinel de la commune de Bron appartenant au Grand Lyon dont le PLU n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.</i>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Créer un parc relais à proximité de la station Mermoz Pinel de la ligne D du métro.
Réaliser la mise en service des équipements associés à cet aménagement.

4.2 Objectifs du projet

Permettre aux usagers de laisser leur véhicule aux portes de l'agglomération lyonnaise et d'emprunter les transports en commun jusqu'au centre ville et renforcer ainsi la part modale des transports collectifs.
Créer un accès direct à la station de métro depuis le parc relais.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Réalisation d'une fouille d'excavation afin de créer un espace de stationnement (450 places) semi-enterré dont l'accès se fera à partir de l'avenue Jean Mermoz (dont le récent réaménagement a intégré cette fonctionnalité).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Parc de stationnement sécurisé et réservé aux usagers du réseau de transport en commun lyonnais permettant un accès direct à la station de métro Mermoz Pinel.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact (article R 122-3 du Code de l'environnement)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Description détaillée du projet fournie dans le cadre de la note d'information environnementale jointe au présent formulaire.	
Superficie globale de l'assiette de l'opération :	De l'ordre de 4 000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse **Coordonnées géographiques¹** Long. 04° 53' 22 E Lat. 45° 43' 50 N
Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :
Avenue Jean Mermoz Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"
69 500 Bron Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"
Au droit du parking des Galeries Lafayette. Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Parking du centre commercial des Galeries Lafayette et abords de l'avenue Jean Mermoz.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

PLU du Grand Lyon approuvé le 11 juillet 2005

Inscrivant le site du projet en zone UX "zone spécialisée à dominante commerciale" dont le règlement admet notamment "les constructions, travaux ou installations à destination d'équipement public ou d'intérêt collectif compatibles avec la vocation de la zone", ainsi que "les constructions, travaux, ouvrages ou installations liés [...] au stationnement de véhicules [...], dès lors que leur implantation est en harmonie avec l'organisation générale de la zone et notamment la trame bâtie".

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le parc relais de Mermoz-Pinel est inscrit à l'orientation d'aménagement n°8a qui concerne la requalification du pôle commercial des Essarts et est ainsi conforme au Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU du Grand Lyon.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'environnement du Grand Lyon.
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	No n	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Potentiellement en phase de chantier en raison de la réalisation d'une fouille d'excavation (incidence restant très ponctuelle et temporaire).
Ressources			
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux extraits seront évacués conformément à la réglementation, en privilégiant le cas échéant, les filières permettant leur valorisation.
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non en raison de l'implantation du parc relais en site urbanisé, sans sensibilité affirmée au regard des espaces végétalisés en présence.
Milieu naturel			
Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se traduit notamment par une amélioration de l'accessibilité du réseau de transport en commun pour les personnes à mobilité réduite : accès direct à niveau à la station de métro depuis l'aire de stationnement.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe dans un environnement sonore bruyant (trafics de l'avenue Jean Mermoz) mais n'entraîne pas une augmentation des nuisances sonores sur le site. (cf. note d'information jointe).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Emissions très ponctuelles locales liées à la fréquentation du parc relais par les usagers. En revanche, le projet participe à la réduction globale des émissions à l'intérieur des espaces urbanisés de la ville.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Temporairement en phase travaux, le stationnement à proximité du centre commercial des Galeries Lafayette sera modifié. L'accès au centre commercial sera quant à lui maintenu pendant toute la durée du chantier (cf. note d'information jointe).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des enjeux du site pris en considération, du caractère ponctuel de cet aménagement en site urbain, de l'intégration de ce projet à l'orientation d'urbanisme contenue au PLU du Grand Lyon, de sa cohérence avec l'aménagement réalisé sur l'avenue Jean Mermoz (réalisation anticipée du tourne à gauche et du point d'accès), des incidences positives du projet au regard de l'accroissement de la part modale des transports collectifs offrant un point d'échanges immédiatement à l'entrée Est de l'agglomération, la création d'un parc relais à proximité de la station de métro Mermoz Pinel à Bron va dans le sens de l'objectif de développement durable de réduire la part de l'utilisation de l'automobile au sein de l'agglomération.

Il va de soit que l'ensemble des textes législatifs et réglementaires est pris en considération dans le cadre de cet aménagement.

Afin d'apporter les éléments nécessaires à l'analyse de ce projet, SYTRAL met à disposition une note d'information environnementale pour apprécier la possibilité d'accorder une dispense d'étude d'impact pour ce projet selon la nouvelle procédure d'examen au cas par cas.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ;
<input type="checkbox"/>	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Note d'information environnementale présentant l'ensemble des éléments ayant conduit au projet présenté et synthétisant les principales mesures d'intégration environnementale mises en œuvre.


7. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Lyon

le, 07 Juin 2012

Signature

Bernard RIVALTA
Le Président de SYTRAL 

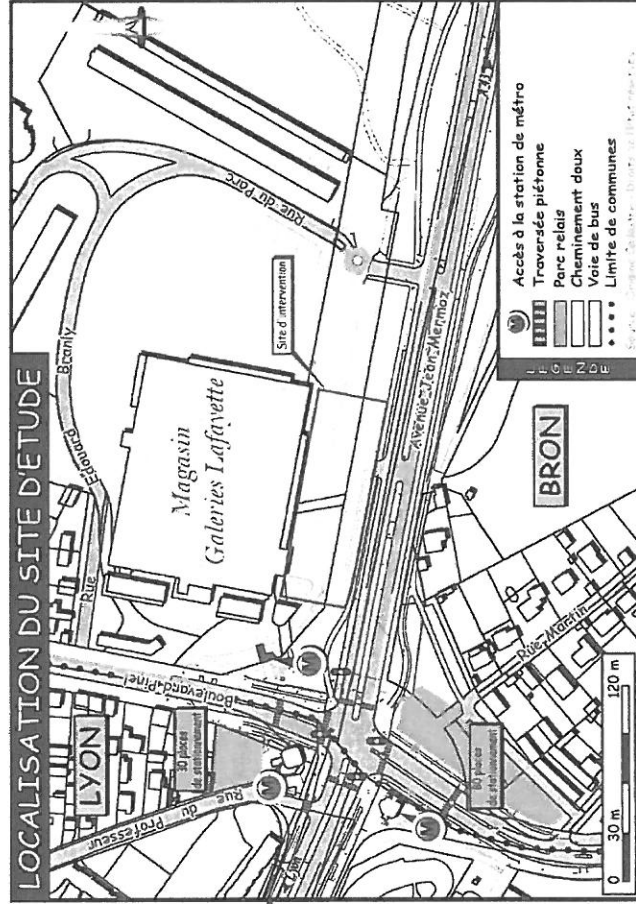
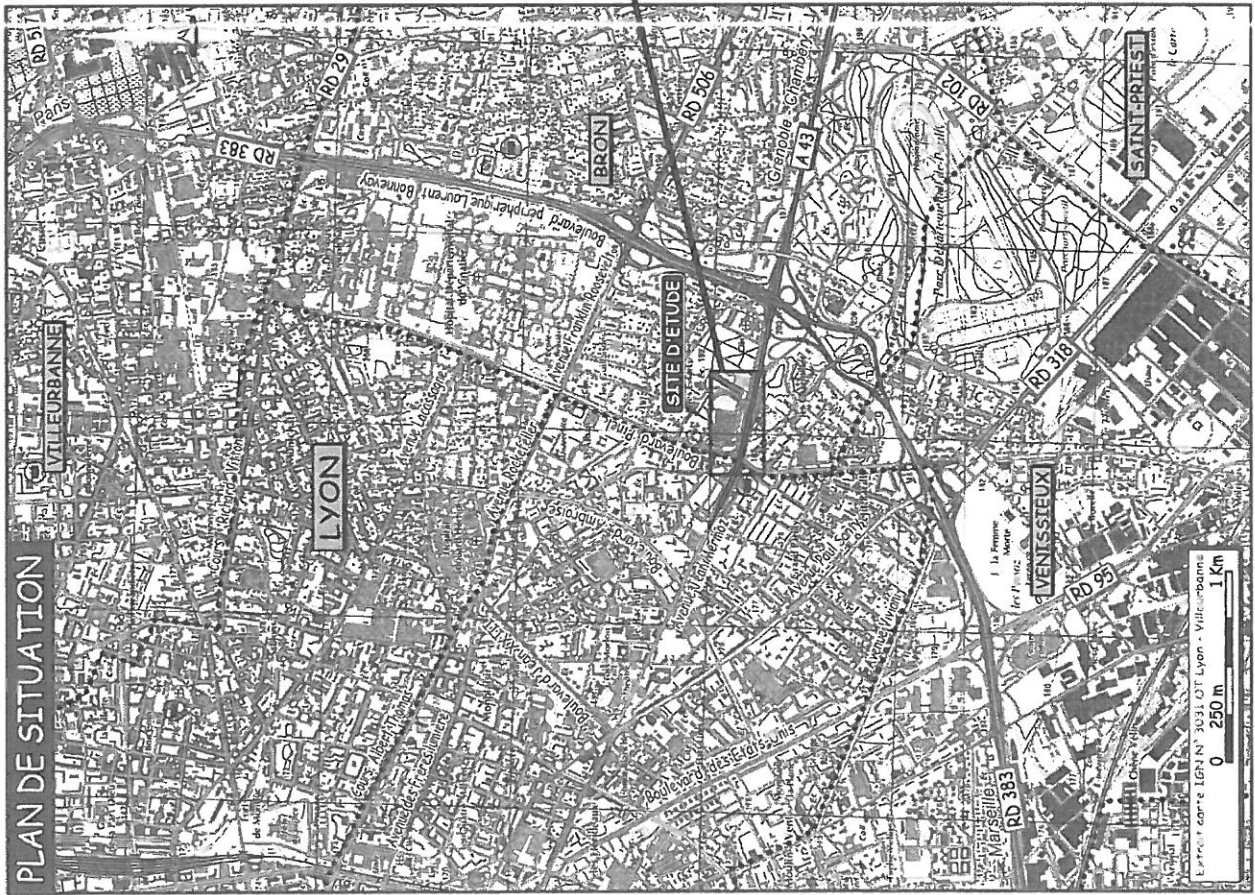
SYTRAL
Création d'un parc relais à Mermoz Pinel - Bron


Bernard RIVALTA
Le Président de SYTRAL

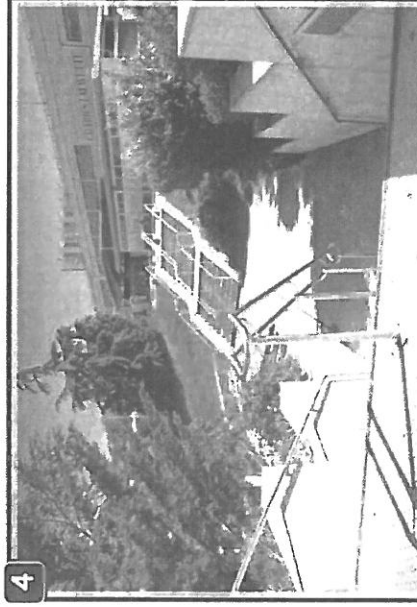
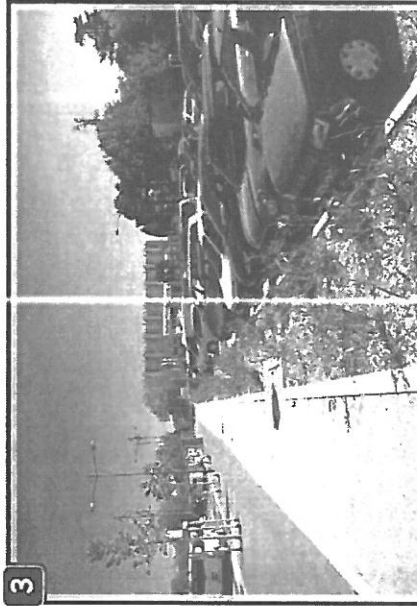
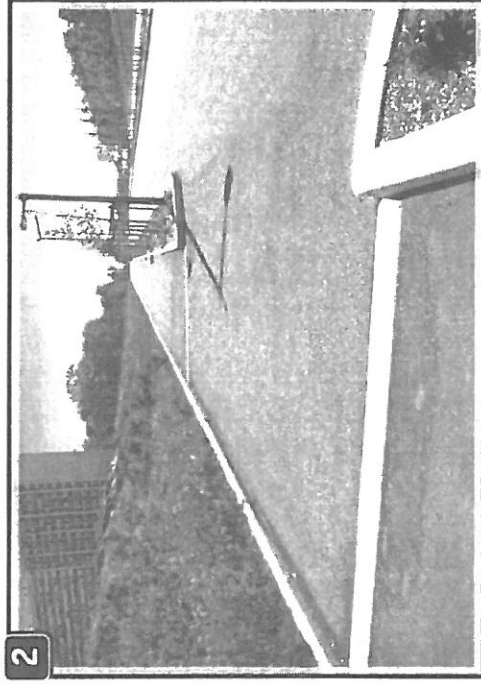
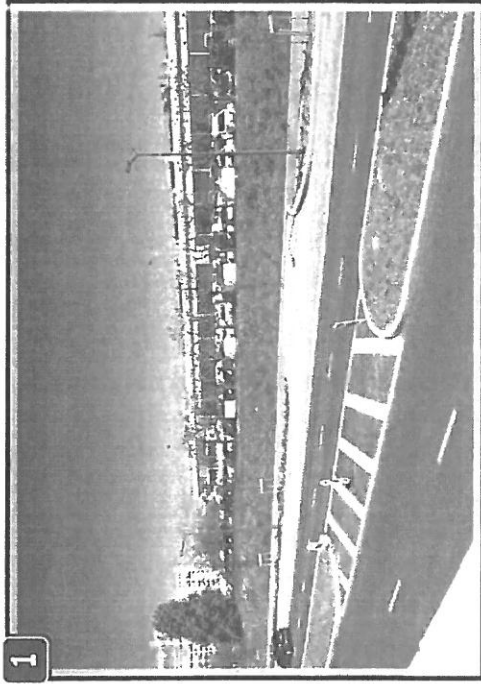
8.1

Annexes obligatoires au CERFA n°14734*01

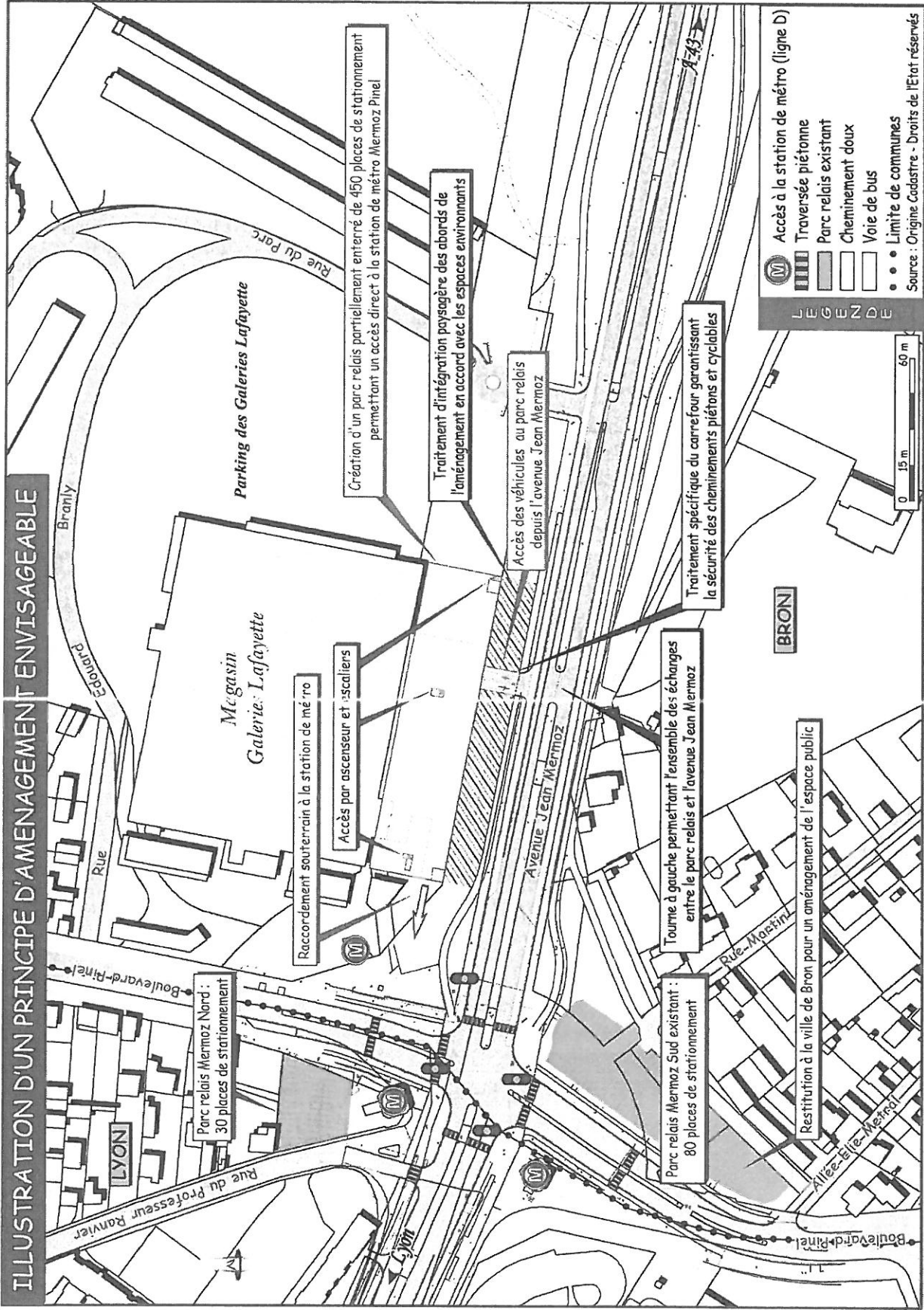
Annexe n°1 : Plans de situation



Annexe n°2 : Photographies de la zone d'implantation (printemps 2012)



Annexe n° 4 : Plans des abords du projet

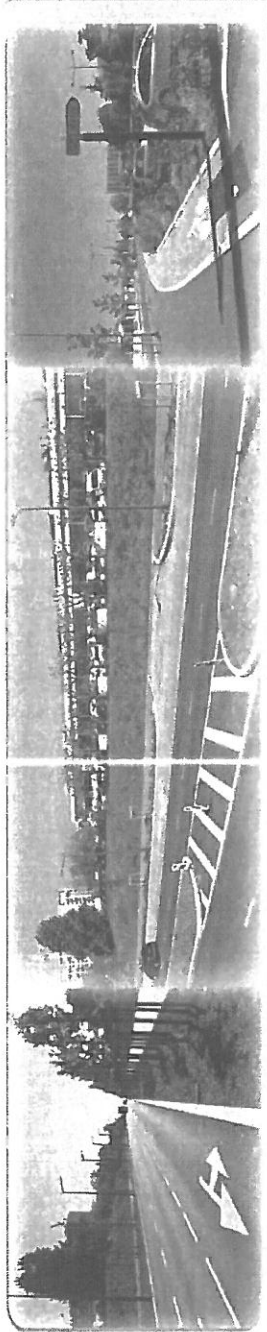


Annexe n°5 : Note d'information environnementale ci-jointe.

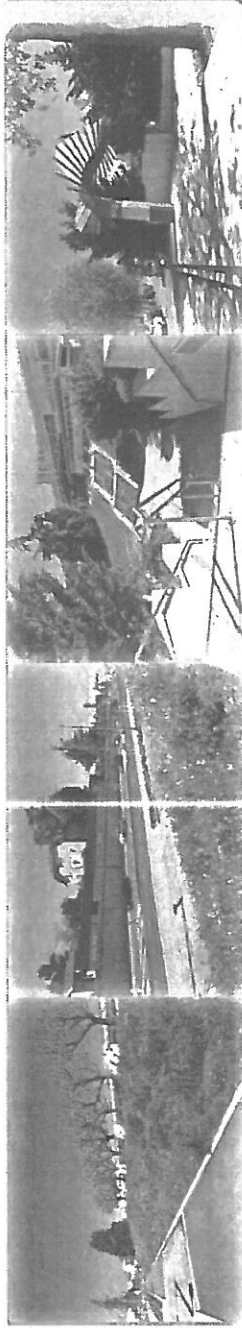
CREATION D'UN PARC RELAIS A MERMOZ PINEL - BRON



SYTRAL



Commune de Bron



Juin
2012

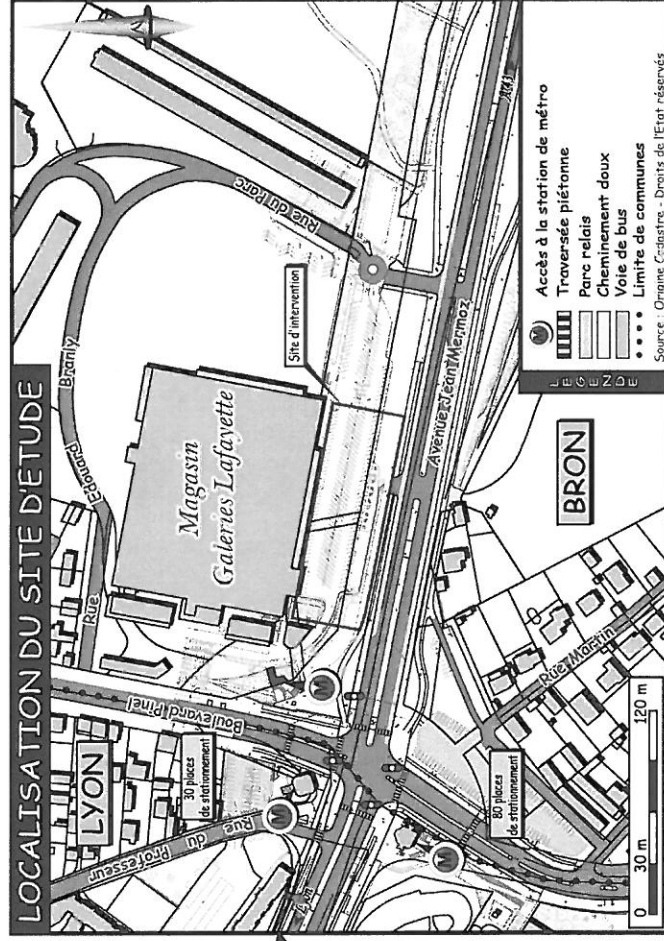
NOTE D'INFORMATION ENVIRONNEMENTALE

SYTRAL
Création d'un parc relais à Mermoz Pinel - Bron

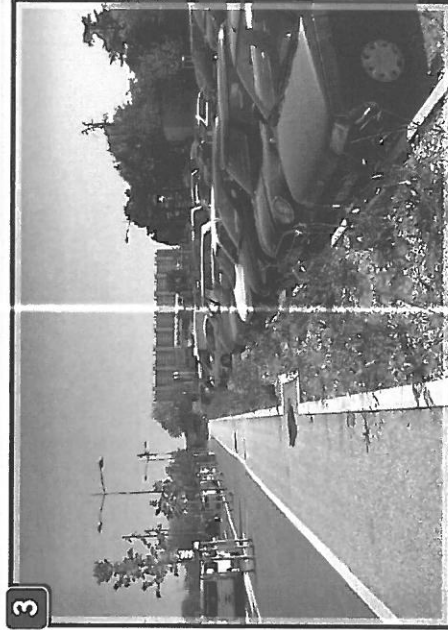
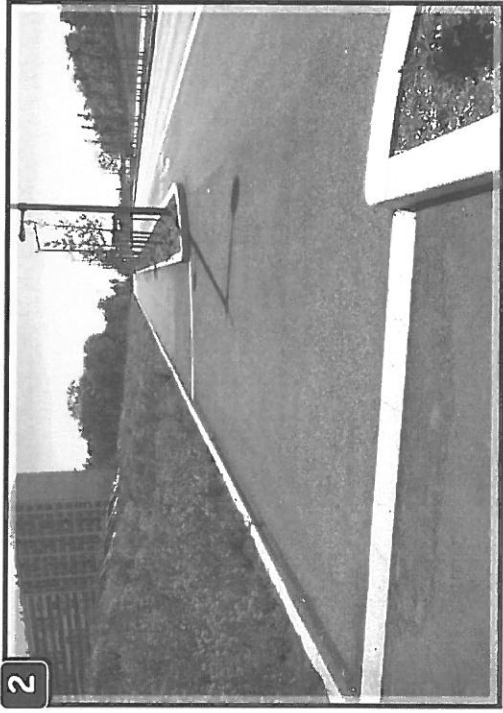
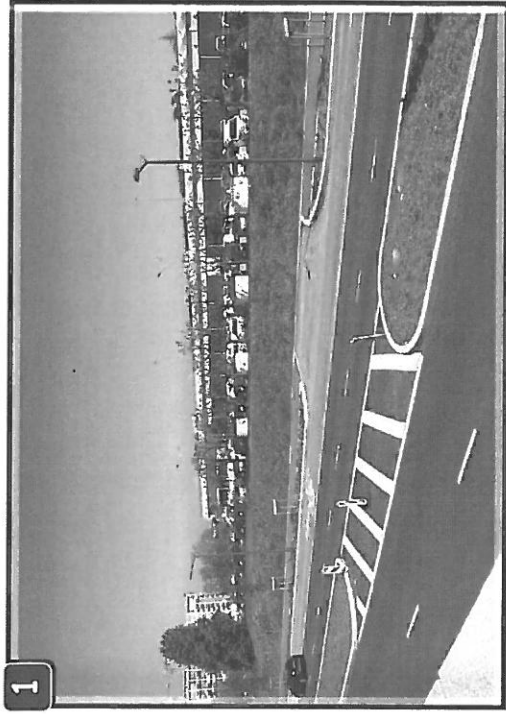
8.1

Annexes obligatoires au CERFA n°14734*01

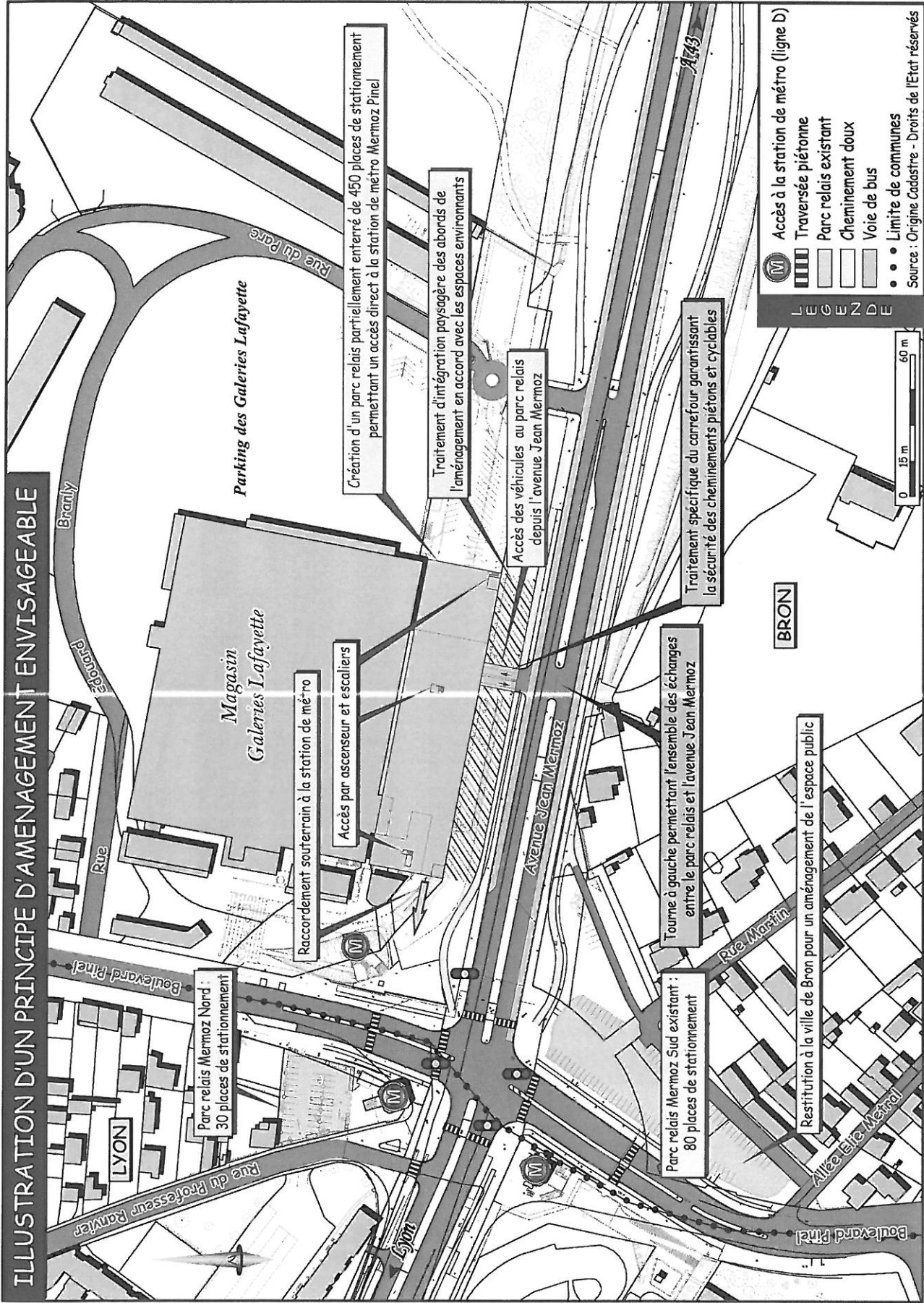
Annexe n°1 : Plans de situation



Annexe n°2 : Photographies de la zone d'implantation (printemps 2012)

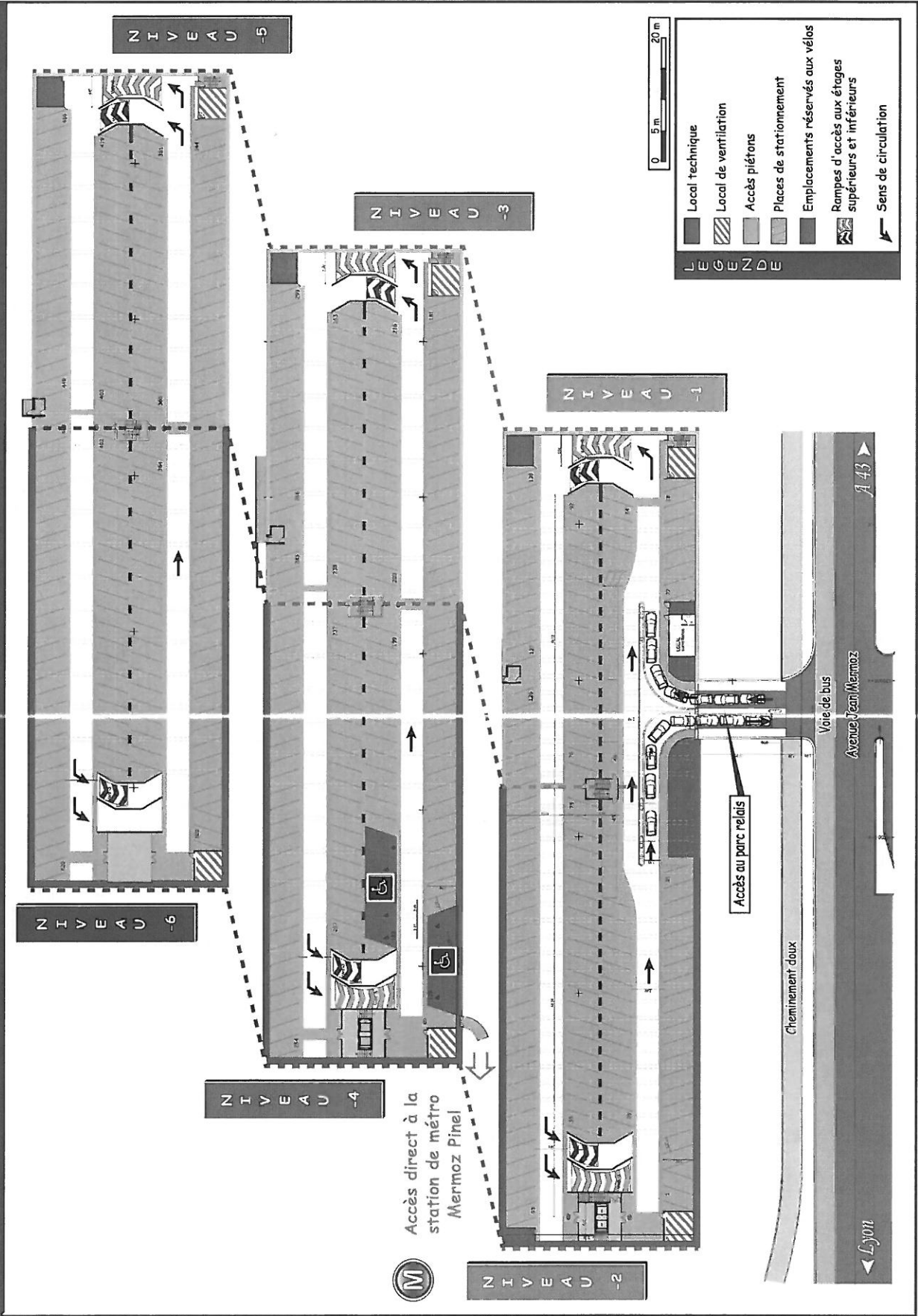


Annexe n°4 : Plans des abords du projet

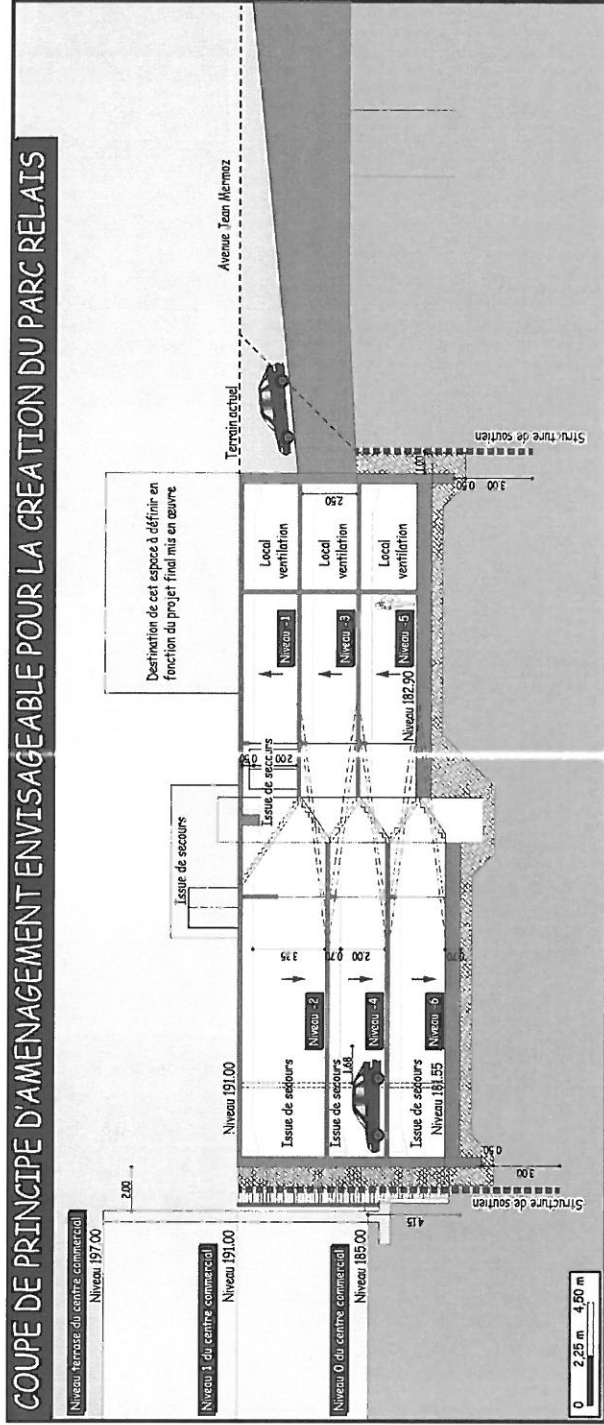


Annexe n°4 (suite)

VUE EN PLAN D'UN PRINCIPE D'AMENAGEMENT ENVISAGEABLE POUR LA CREATION DU PARC RELAIS



Annexe n°4 (suite)



Annexe n°5 : Note d'information environnementale ci-jointe.

CREATION D'UN PARC RELAIS A MERMOZ PINEL - BRON



SYTRAL



Commune de Bron



NOTE D'INFORMATION ENVIRONNEMENTALE

Juin
2012